

Gestion des déchets de jardin

Cela vous prendra 5 minutes pour répondre à ce questionnaire

Nom Prénom (facultatif) :

Âge :

Sexe : F M

Commune d'habitation :

Ce questionnaire est à compléter si vous avez accès à un jardin.

Les déchets de jardin ou déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont des résidus issus des tontes de pelouses, des tailles de haies, des feuilles mortes, d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du débroussaillage et du fauchage de végétaux de vos jardins et espaces verts.

RAPPEL SUR L'INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS (DV).

Le brûlage, une pratique polluante :

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérogènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an. (source: santé publique France).



Le cadre juridique :

Existant depuis 1976, la loi encadrant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020. Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal. (article L-541-21-1 du code de l'environnement)

Des sanctions renforcées :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.

Nous allons évoquer le sujet des déchets de jardin de votre foyer, répondez selon vos pratiques habituelles. Merci d'entourer la ou les réponse(s) correcte(s).

Q 1. Vous vivez dans...

1. Un appartement
2. Une maison individuelle
3. Autre

Q 2. Disposez-vous...

1. D'un jardin d'agrément (pelouse, fleurs...)
2. D'un jardin potager individuel
3. D'un jardin partagé
4. Aucun jardin

**Q 3. Quelle est la superficie de votre terrain ?**

1. <200 m²
2. de 200 à 1000m²
3. de 1000m² à 2500m²
4. >2500m²

Q 4. Quelle est la priorité dans l'aménagement de votre jardin ?

1. Jardin ornemental
2. Potager
3. Espace de vie (jeux pour enfants, terrasse, piscine...etc.)
4. Stationnement des véhicules
5. Autre, préciser :

Q 5. Y compris vous-même, combien de personnes vivent au sein de votre foyer ?

- | | |
|---|-----------|
| 1 | 4 |
| 2 | 5 |
| 3 | 6 et plus |

Q 6. A quelle fréquence allez-vous en déchèterie pour vos déchets verts dans l'année ?

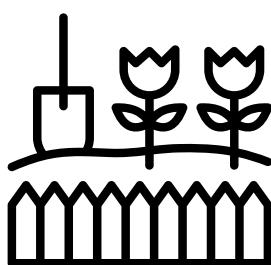
1. je ne vais pas en déchèterie pour mes DV
2. de 1 à 5 fois
3. de 6 à 10 fois
4. de 11 à 20 fois
5. plus de 20 fois

Q 7. Quel déchet de jardin constituent essentiellement vos déchets verts ?

1. Tontes
2. Tailles de plantes et arbustes
3. Branchages et branches
4. Feuilles
5. Autre, préciser :

Q 8. Utilisez-vous des techniques alternatives pour la gestion de vos tontes (hors déchèterie) :

1. Non, aucune
2. Compostage individuel (en bac ou en tas)
3. Paillage
4. Mulching
5. Je pratique la gestion différenciée en laissant des parties de mon jardin non tondues ou en jachères
6. Brûlage
7. Autre, préciser :

**Q 9. Utilisez-vous des techniques alternatives pour la gestion de vos tailles et branches (hors déchèterie) :**

1. Non, aucune
2. Compostage individuel (en bac ou en tas)
3. Broyage
4. Paillage
5. Je réalise des haies sèches
6. Brûlage
7. Je l'utilise en petit bois de chauffage / d'allumage
8. Autre, préciser :

Q 10. Petit quizz : Selon vous, quel était le coût en 2024 de la collecte et du traitement des déchets verts déposés en déchèterie au niveau du territoire du Jovinien ? *



- 1. 150 000€
- 2. 290 000€
- 3. 3110 000€

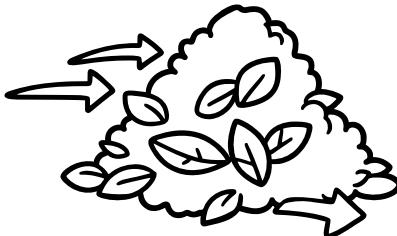
L'entretien de nos jardins génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France (source : ADEME). En déchèterie, nos déchets verts constituent le deuxième flux après le "tout venant" et le traitement de ces derniers représente un coût important pour notre collectivité.

Q 11. Quels gestes seriez-vous prêts à mettre en œuvre pour réduire ces coûts ?

- 1. Aucun
- 2. Diminution d'apports en déchèterie
- 3. Utilisation d'un broyeur (achat, location, prêt...etc.)
- 4. Compostage individuel (en bac ou en tas)
- 5. Valorisation de vos déchets verts dans votre jardin (mulching, paillage...etc.)
- 6. Autre, préciser :



Q 12a. Votre commune propose-t-elle une plateforme de dépôt de déchets verts (éphémère ou permanente) à proximité de votre domicile ?



- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Je ne sais pas

Q 12b. Si oui, l'utilisez-vous ?

- 1. Oui
- 2. Non

Q 13. Selon vous, quels sont les avantages d'une telle plateforme ?

- 1. Aucun
- 2. Service de proximité (gain de temps)
- 3. Diminution des coûts (carburant, moins d'aller-retours en déchèterie)
- 4. Impact environnemental (valorisation des DV sur place, moins de transport)
- 5. Autre, préciser :

Les déchets verts sont appelés injustement déchets alors qu'ils constituent une véritable ressource pour le jardin. Les différentes évolutions réglementaires en matière de gestion des biodéchets et du respect de la biodiversité nous obligent, nous, collectivités, à promouvoir des pratiques de jardinage plus respectueuses pour l'environnement.

Q 14. Comment pourrions-nous vous accompagner dans des techniques de jardinage plus naturelles ?

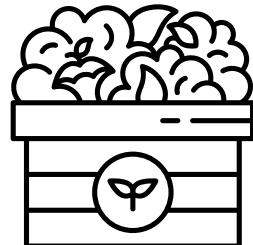
- 1. Animations et démonstrations des techniques alternatives
- 2. Être accompagné par un agent de la CCJ
- 3. Tutoriels en ligne
- 4. Je ne suis pas intéressé(e)
- 5. Autre, préciser :



Le compostage peut permettre de réduire en partie les déchets verts. En effet, les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets de cuisine et restes alimentaires dans votre composteur. Le compost produit devient un engrais naturel de qualité pour vos plantations car il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique.

Q 15. Savez-vous que votre collectivité (CCJ) propose des composteurs à la vente* ?

1. Oui, j'en ai acheté un
2. Oui, mais je n'en veux pas
3. Non, je ne le savais pas



Q 15. Si non, seriez-vous intéressé par l'achat d'un composteur ?

1. Oui
2. Non

***La CCJ propose des composteurs en bois fabriqués localement par l'ESAT du Morvan au tarif réduit de 65€.**

***réponse :** En 2024, le coût de collecte et traitement des déchets verts en déchèterie pour la CCJ était de 110 000€.

Seriez-vous prêt à vous investir pour le compostage ? Par exemple, sous forme de participation aux grandes actions de compostage (retournement, récolte du compost mûr...) dans le cadre d'une association ou en tant que référent de site de compostage ?

.....
.....
.....

Si oui, n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées ou à nous contacter !

Commentaires éventuels :

Exemplaire papier à retourner à votre mairie ou à l'accueil de la CCJ avant le 1er mars 2026

Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre enquête !

Cela nous permet de mieux connaître vos habitudes et mieux vous accompagner.



- 11 Quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY
- www.ccjovinien.fr
- accueil@ccjovinien.fr
- Tél: 03.86.62.47.95